

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

MEXIMIEUX



Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité**
- Informé sur la situation financière**

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,**
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,**
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.**

LOI DE FINANCES POUR 2017

La LFi 2017 est venue confirmer les annonces formulées par le Président de la République lors du Congrès des Maires de juin 2016. La réforme de la DGF, initialement prévue en LFi 2016, ne sera pas appliquée et fera l'objet d'un texte spécifique voté en 2017. En parallèle, la contribution au redressement des comptes publics sera réduite de moitié pour le bloc communal en 2017.

1 Contexte macro-économique

L'année 2016 a été caractérisée par la stagnation du commerce international et la faiblesse de l'investissement.

L'économie mondiale est par ailleurs soumise à un haut degré d'incertitude politique (négociations autour du Brexit, orientation de la politique économique de Donald Trump aux Etats-Unis, élections présidentielles et législatives en Europe, ...). Estimée par la Banque Mondiale à 2,3% en 2016, la croissance mondiale atteint son plus bas niveau depuis la crise financière de 2008. Néanmoins, un accroissement de 2,7% de l'économie mondiale est attendu en 2017, principalement grâce à la reprise économique des pays émergents et en développement – les économies avancées étant toujours caractérisées par un ralentissement de la croissance.

Dans ce contexte, l'économie de la zone euro ne connaîtrait, au mieux, qu'une croissance atone en 2017. Selon les prévisions de consensus macroéconomiques de Reuters, le produit intérieur brut (PIB) progresserait respectivement de 1,6% et 1,4% par an en 2016 et 2017. Une croissance atone qui devrait perdurer en 2018, avec un niveau prévu à 1,5%. Estimée à 0,2% en 2016, l'inflation en zone euro reste faible et en dessous de 0,5% pour la 3^{ème} année consécutive.

Au niveau des taux d'intérêt, la généralisation des taux négatifs restera une des caractéristiques de 2016. Cette situation, peu intuitive mais aussi peu normale, a été une des conséquences des politiques monétaires fortement expansionnistes menées de par le monde (plus particulièrement en Europe et au Japon).

En 2017, les taux d'intérêt de la zone euro promettent de continuer d'évoluer sur de faibles niveaux.

Pour autant, la BCE fait déjà face à des tensions liées à la remontée des taux américains et à celle de l'inflation.

Du côté des taux d'intérêt de court terme, la BCE compte maintenir ses taux en territoire négatif. En parallèle d'un programme d'achats d'actifs (« QE ») qui a été inscrit dans la durée, les prévisions de consensus font état d'un maintien du taux refi de la BCE à 0% tout au long de 2017 et d'un maintien à -0,40% de son taux de dépôt.

A l'inverse, la lisibilité apparaît beaucoup moins grande du côté des taux d'intérêt de long terme car les facteurs d'influence sont plus nombreux. A l'intérieur de la zone euro, deux forces s'opposent :

d'une part, l'inflation en hausse est un des principaux facteurs de hausse des taux longs ; à l'inverse, la BCE, via son QE renouvelé et installé dans la durée ne saurait s'accommoder d'une hausse des taux néfaste à l'économie. Mais le principal facteur est surtout extérieur à la zone euro : les tensions connues sur les taux longs sont principalement dues à la corrélation des taux européens avec les taux américains.

Recommandations

Dans ce contexte de taux bas et de budgets contraints, les collectivités devront privilégier des emprunts à taux variable dans le cadre de leurs consultations 2017. Ces emprunts leur permettraient de profiter des index court terme très faibles et/ou négatifs et ainsi de réduire leurs frais financiers. A moyen et long terme, ces contrats apportent une souplesse de gestion plus grande que les taux fixes, en raison d'absence (ou de faible) indemnité de remboursement anticipé.

L'objectif est de disposer d'au moins 25% d'emprunts variables pour les emprunteurs de petite taille ou emprunteurs ponctuels et jusqu'à 50 à 60% (dont variable couvert), pour les emprunteurs récurrents, souvent de taille plus importante.

La DGF du bloc communal pour 2017

Depuis 2014, les collectivités (régions, départements, villes et EPCI), participent à l'objectif de réduction du déficit de l'Etat via une baisse de leurs dotations. Cette minoration impacte la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et la dotation d'intercommunalité pour les EPCI. La contribution du bloc communal pour 2017 sera de 1,035 Md€ (soit deux fois moins que ce qui était prévu initialement par la Loi de Programmation des Finances publiques), conformément à ce qu'avait annoncé le Président de la République en juin 2016 au Congrès des Maires. Sur la période 2014-2017, les collectivités auront ainsi contribué pour 11,5Mds d'euros au redressement des finances publiques.

Recommandations:

En raison de la diminution par deux de la minoration en 2017 nous vous préconisons de retenir un coefficient de minoration diminué de moitié par rapport à 2016

Un abondement de la DSR supérieur à 2016 (article 138)

La dotation de solidarité rurale (DSR) est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants, et à certains chefs lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants, pour leur permettre de faire face à l'insuffisance des ressources fiscales et aux charges contribuant au maintien de la vie sociale en milieu rural.

La LFi 2017 prévoit un abondement de 180 M€ de la DSR alors qu'elle proposait dans sa première version un abondement limité à 117 M€, comme en 2016.

Ainsi, en 2017, la DSR sera autant abondée que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

Recommandations Pour les communes qui anticipent des indicateurs équivalents à 2016, nous vous préconisons de retenir, par prudence, comme hypothèse 2017, le même montant de DSR que l'année passée.

7			
4			
1	D.G.F. : dotation solidarité rurale	274 963,00	275 047,00
2			
1			

Maintien du FPIC à hauteur de 1 Md€ pour 2017 (article 143)

Le montant du fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC) est maintenu au même niveau que celui de 2016, soit 1 Md€. La progression du fonds, prévue en 2016 depuis la LFi 2012 afin qu'il atteigne 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, est reportée à 2018.

Revalorisation des bases fiscales : un nouveau mode de calcul à partir de 2018 (article 99)

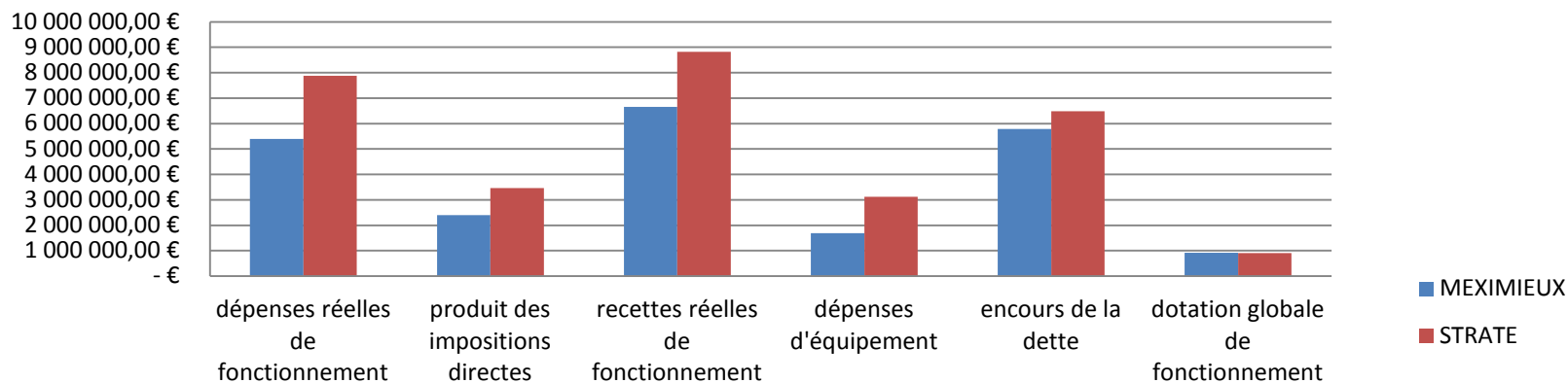
C'est une nouveauté introduite par la LFi 2017 : à partir de 2018, la revalorisation des bases fiscales n'est plus adossée à l'inflation prévisionnelle retenue dans le PLF, mais à l'inflation constatée au mois de novembre précédant l'adoption de la LFi. Dans un environnement désinflationniste, cette décision vient clore le débat autour de la progression des bases qui a été globalement plus dynamique que l'inflation réellement constatée ces dernières années. Pour 2017, le coefficient de revalorisation est fixé quant à lui à 0,4%. Il correspond à l'inflation constatée en octobre dernier.

ET A MEXIMIEUX ?

**PREMIERES PERSPECTIVES DU COMPTE
ADMINISTRATIF**

COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2016

COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2016		MEXIMIEUX	STRATE
dépenses réelles de fonctionnement		5 393 161,00 €	7 884 284,00 €
produit des impositions directes		2 276 522,00 €	3 457 736,00 €
recettes réelles de fonctionnement		6 657 326,00 €	8 823 784,00 €
dépenses d'équipement		1 684 941,00 €	3 119 140,00 €
encours de la dette		5 782 457,00 €	6 478 792,00 €
dotation globale de fonctionnement		916 632,00 €	904 436,00 €

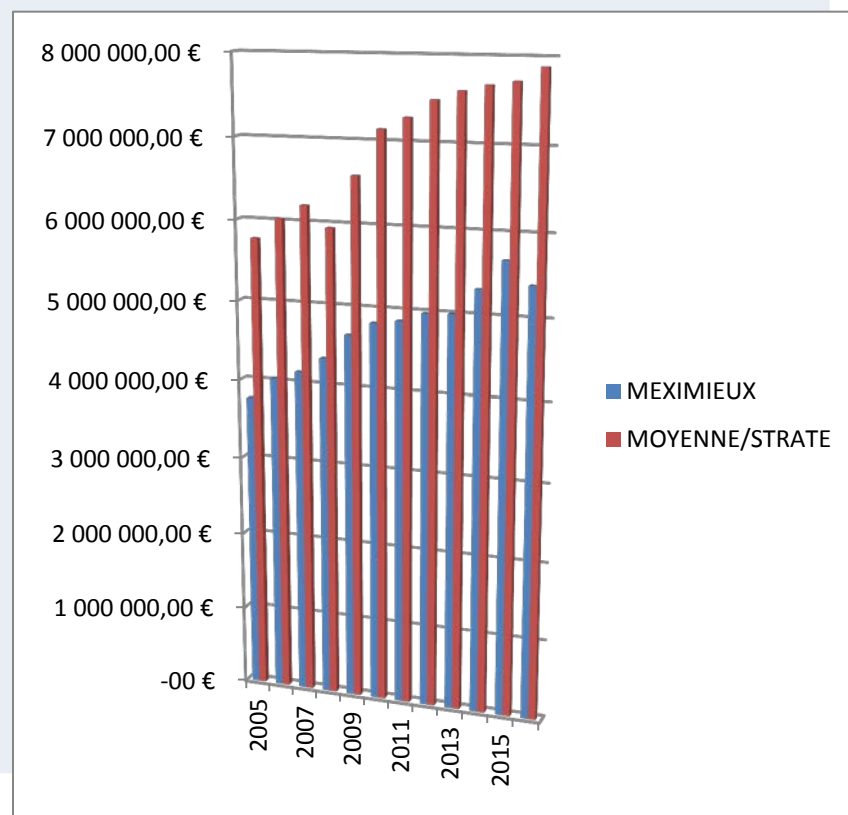


73111 Taxes foncières et d'habitation 2 247 580,00 2 276 522,00	-28 942,00
---	------------

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

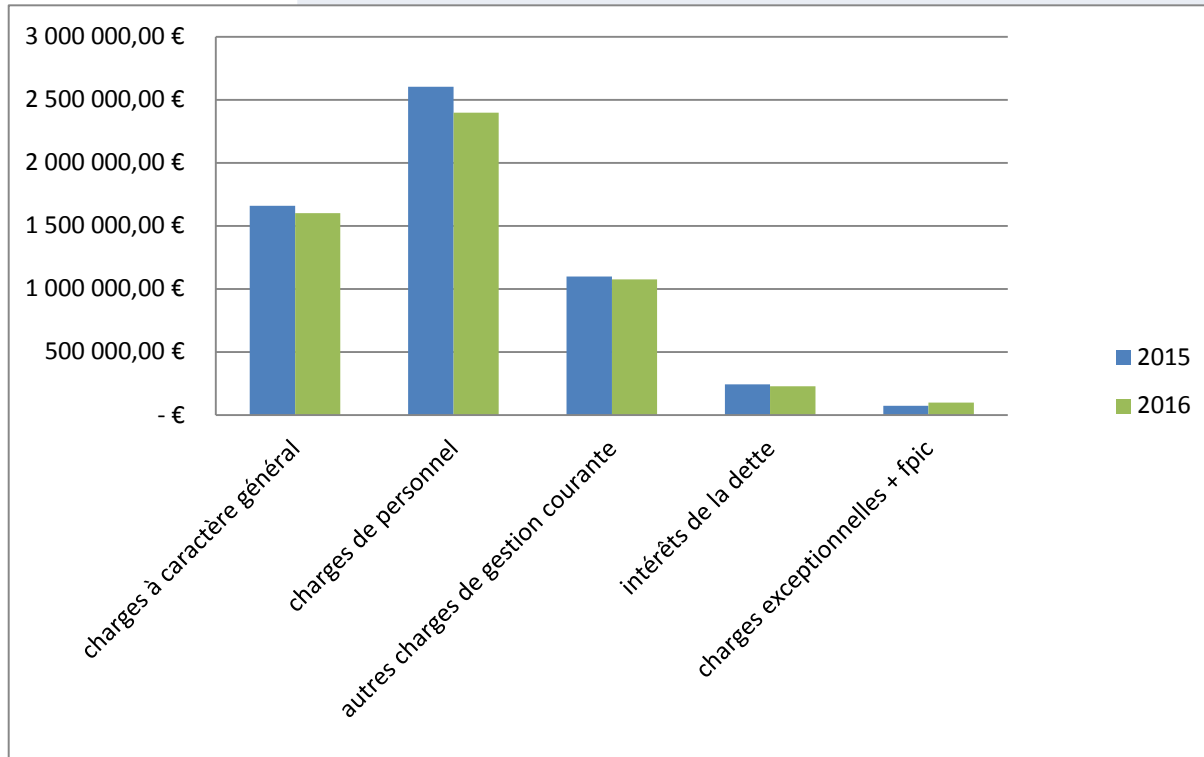
EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	MEXIMIEUX	MOYENNE/STRATE
2005	3 767 264,00 €	5 769 612,00 €
2006	4 039 375,00 €	6 025 578,00 €
2007	4 143 063,00 €	6 198 528,00 €
2008	4 338 685,00 €	5 943 068,00 €
2009	4 653 174,00 €	6 579 018,00 €
2010	4 822 492,00 €	7 135 596,00 €
2011	4 869 018,00 €	7 278 609,00 €
2012	4 983 142,00 €	7 488 467,00 €
2013	4 998 138,00 €	7 597 275,00 €
2014	5 312 928,00 €	7 671 195,00 €
2015	5 673 106,00 €	7 717 995,00 €
2016	5 393 161,00 €	7 884 284,00 €

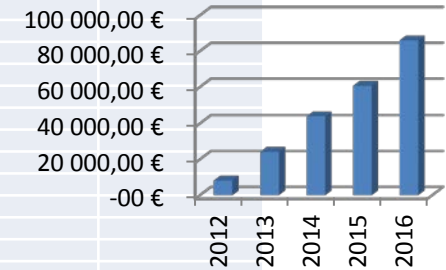


STRUCTURE DES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT

	2015	2016
charges à caractère général	1 660 971,00 €	1 601 726,00 €
charges de personnel	2 602 479,00 €	2 396 785,00 €
autres charges de gestion courante	1 099 506,00 €	1 076 364,00 €
intérêts de la dette	245 494,00 €	229 126,00 €
charges exceptionnelles + fpic	74 944,00 €	99 003,00 €



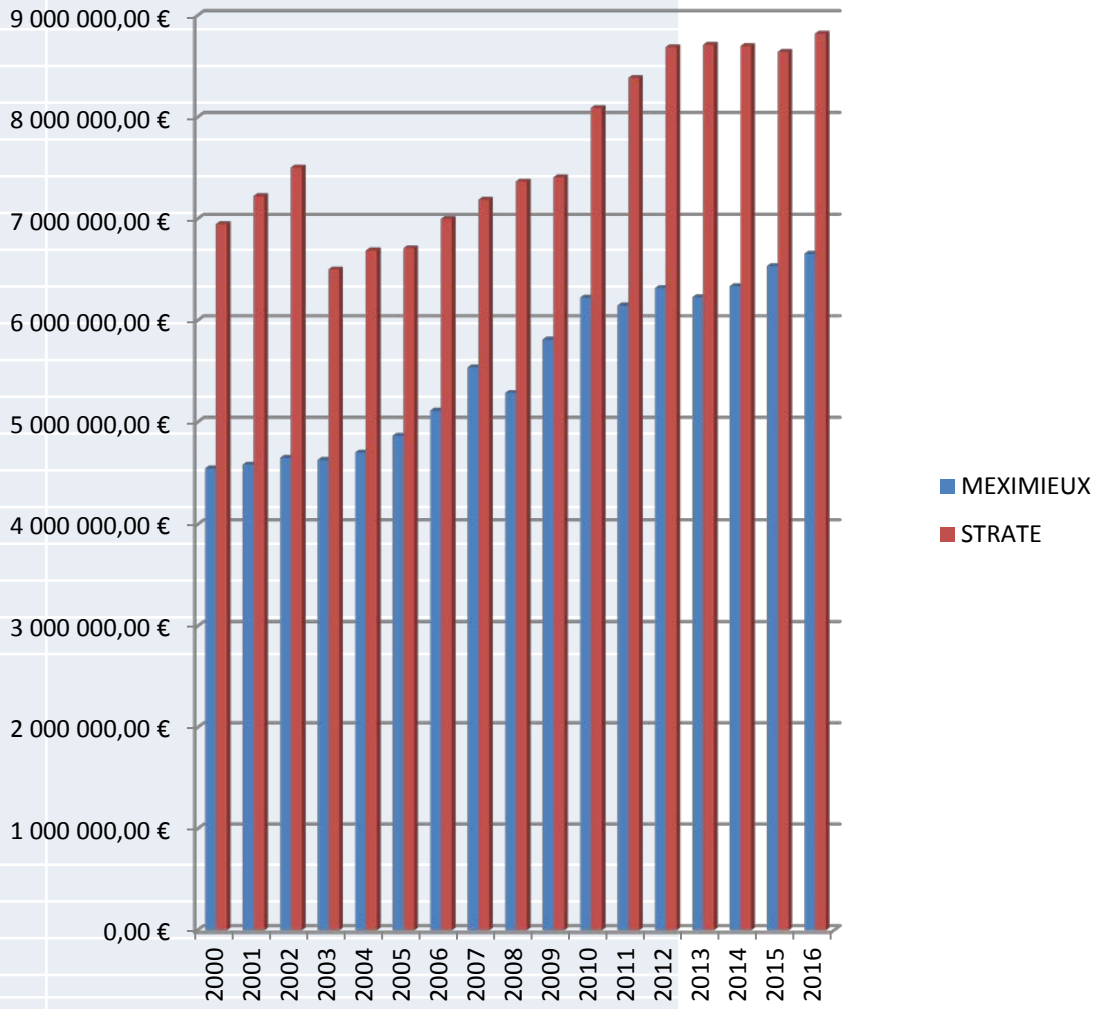
FPIC



FPIC	
2012	8 157,00 €
2013	24 241,00 €
2014	44 023,00 €
2015	60 705,00 €
2016	86 045,00 €

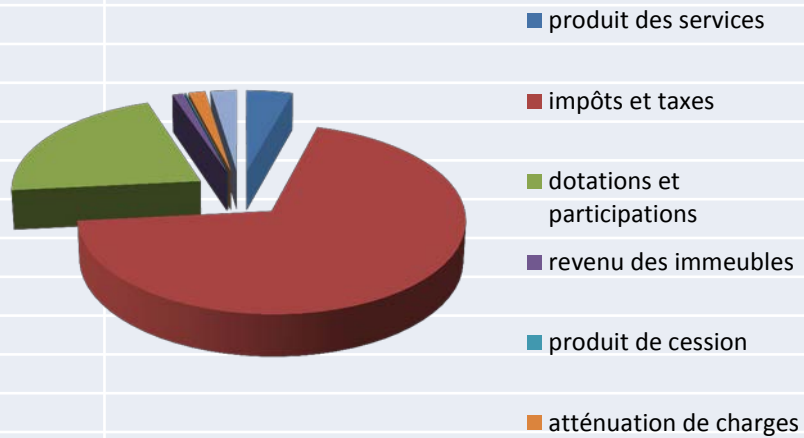
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	MEXIMIEUX	STRATE
2000	4 546 155,00 €	6 949 038,00 €
2001	4 582 868,00 €	7 224 300,00 €
2002	4 649 489,00 €	7 506 030,00 €
2003	4 629 220,00 €	6 502 920,00 €
2004	4 701 700,00 €	6 690 425,00 €
2005	4 868 056,00 €	6 710 460,00 €
2006	5 114 073,00 €	7 001 016,00 €
2007	5 538 715,00 €	7 187 802,00 €
2008	5 287 312,00 €	7 367 670,00 €
2009	5 813 770,00 €	7 409 178,00 €
2010	6 225 262,00 €	8 091 525,00 €
2011	6 148 739,00 €	8 387 306,00 €
2012	6 319 780,00 €	8 690 227,00 €
2013	6 229 522,00 €	8 712 540,00 €
2014	6 337 920,00 €	8 699 985,00 €
2015	6 537 249,00 €	8 642 663,00 €
2016	6 657 326,00 €	8 823 784,00 €

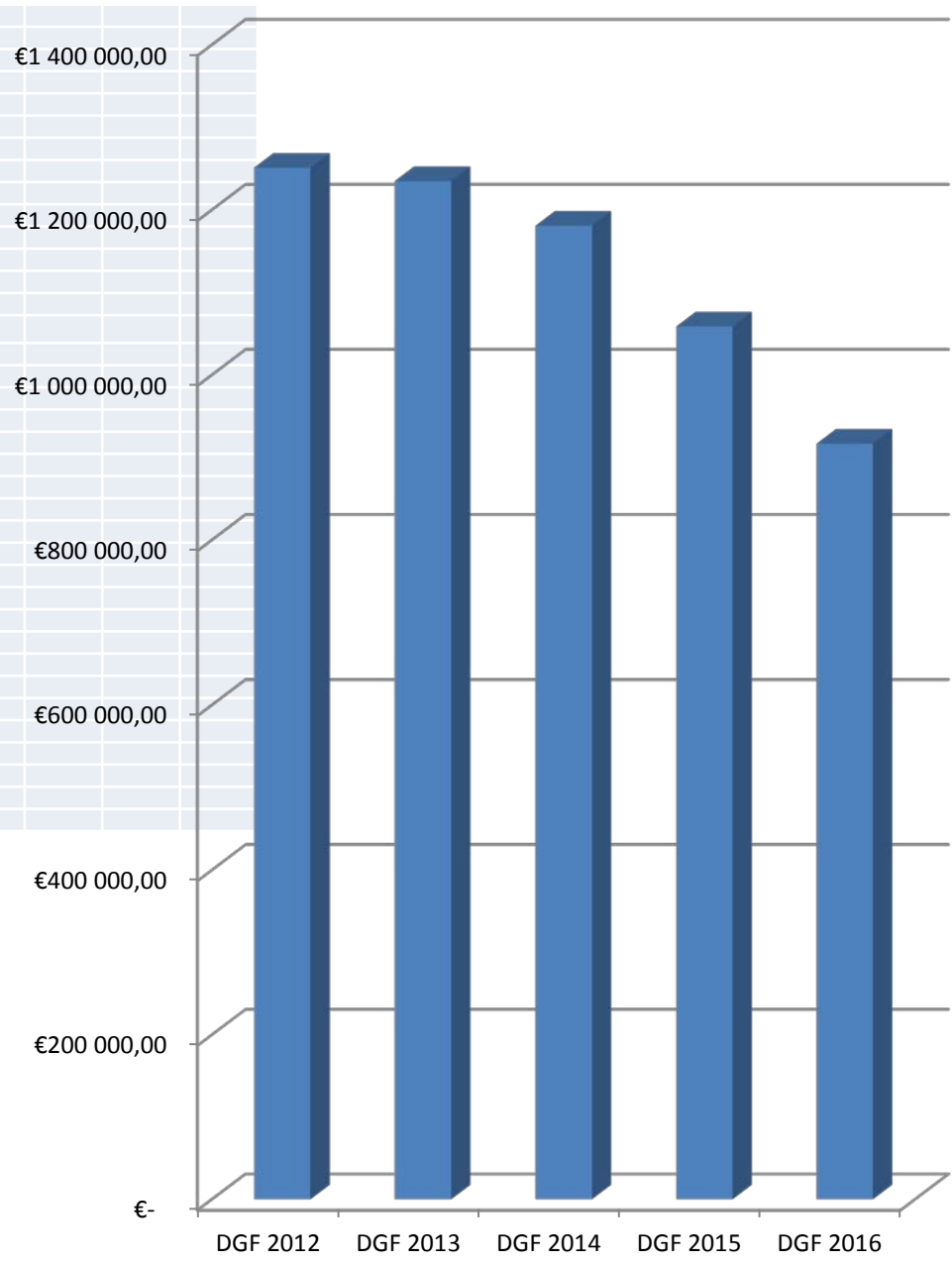


STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

produit des services	289 081,00 €
impôts et taxes	4 596 625,00 €
dotations et participations	1 426 244,00 €
revenu des immeubles	69 695,00 €
produit de cession	7 920,00 €
atténuation de charges	105 052,00 €
autres produits exception.	162 709,00 €



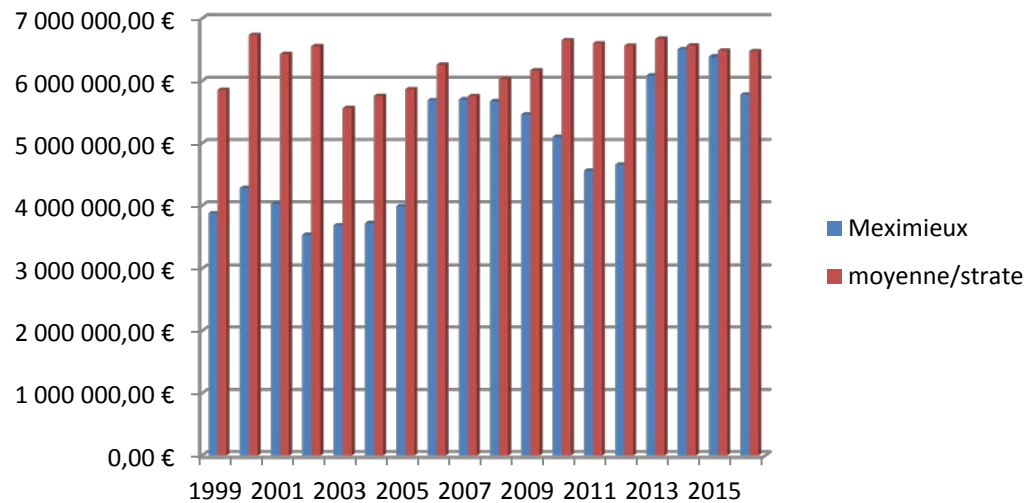
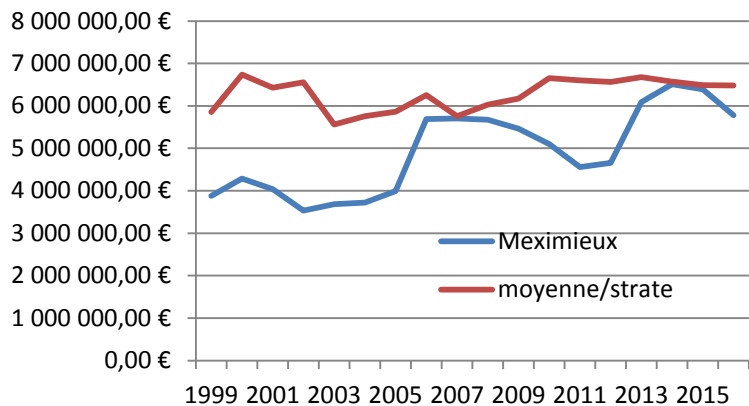
DGF 2012	1 250 956,00 €
DGF 2013	1 234 828,00 €
DGF 2014	1 180 654,00 €
DGF 2015	1 058 536,00 €
DGF 2016	916 632,00 €



■ Série1

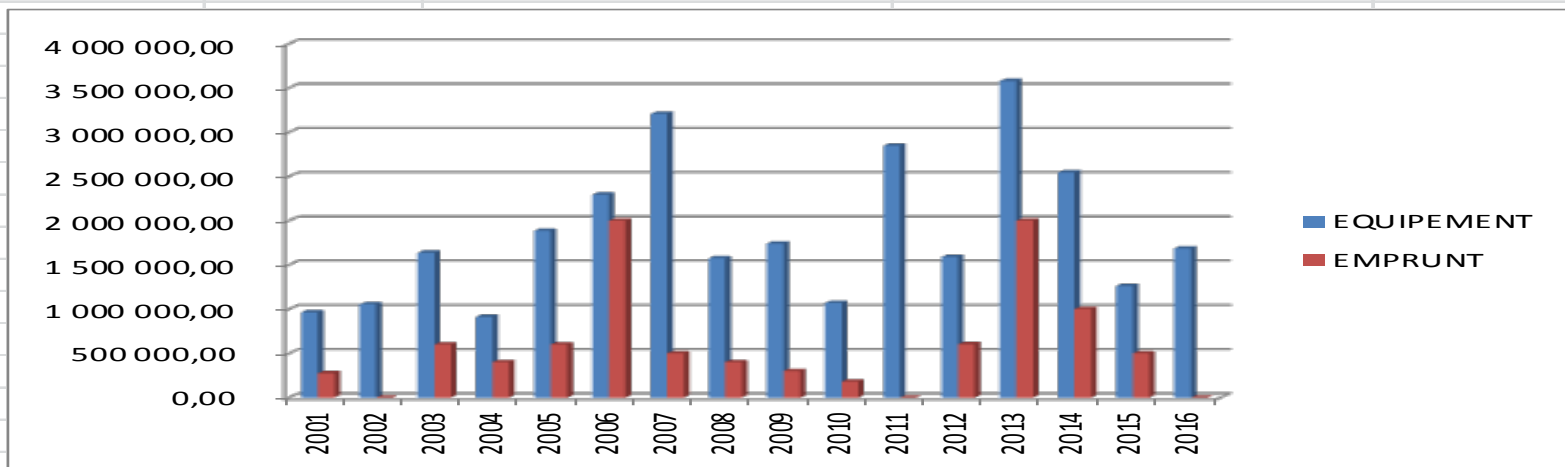
EVOLUTION DE LA DETTE

	Meximieux	moyenne/strate
1999	3 878 237,00 €	5 856 818,00 €
2000	4 283 969,00 €	6 737 055,00 €
2001	4 035 330,00 €	6 431 209,00 €
2002	3 534 476,00 €	6 558 264,00 €
2003	3 686 360,00 €	5 562 072,00 €
2004	3 719 457,00 €	5 761 089,00 €
2005	3 993 602,00 €	5 866 464,00 €
2006	5 691 236,00 €	6 258 151,00 €
2007	5 704 766,00 €	5 755 776,00 €
2008	5 676 565,00 €	6 032 496,00 €
2009	5 463 472,00 €	6 170 856,00 €
2010	5 103 154,00 €	6 653 868,00 €
2011	4 561 176,00 €	6 602 933,00 €
2012	4 659 079,00 €	6 564 614,00 €
2013	6 086 639,00 €	6 676 620,00 €
2014	6 508 981,00 €	6 567 855,00 €
2015	6 392 626,00 €	6 487 590,00 €
2016	5 782 457,00 €	6 478 492,00 €



MOBILISATION DE L'EMPRUNT PAR RAPPORT A L'EFFORT D'EQUIPEMENT

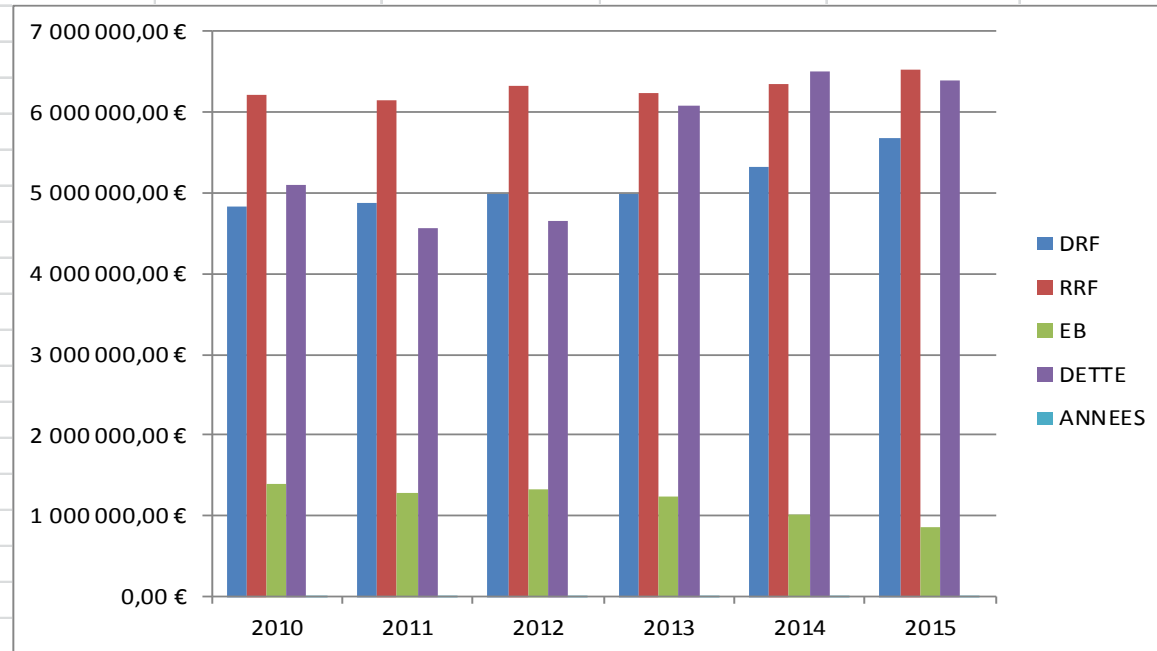
	EQUIPEMENT	EMPRUNT	
2001	963 294,00	274 408,00	
2002	1 054 681,00	0,00	
2003	1 636 902,00	600 000,00	
2004	911 924,00	400 000,00	
2005	1 886 337,00	600 000,00	
2006	2 293 046,00	2 000 000,00	
2007	3 206 059,00	500 000,00	
2008	1 575 929,00	400 000,00	
2009	1 740 007,00	300 000,00	
2010	1 071 144,00	180 000,00	
2011	2 848 622,00	0,00	
2012	1 590 346,00	602 000,00	
2013	3 578 676,00	2 000 000,00	
2014	2 544 619,00	1 000 000,00	
2015	1 260 866,00	500 000,00	
2016	1 684 941,00	0,00	
TOTAL	29 847 393,00 €	9 356 408,00 €	



31,30%

EVOLUTION DE LA DUREE DE VIE MOYENNE DE LA DETTE

	DRF	RRF	EB	DETTE	ANNEES
2010	4 822 492,00 €	6 225 262,00 €	1 402 770,00 €	5 103 154,00 €	3,64
2011	4 869 018,00 €	6 148 739,00 €	1 279 721,00 €	4 561 176,00 €	3,57
2012	4 983 142,00 €	6 319 780,00 €	1 336 638,00 €	4 659 079,00 €	3,49
2013	4 998 138,00 €	6 229 522,00 €	1 231 384,00 €	6 086 639,00 €	4,95
2014	5 312 928,00 €	6 337 920,00 €	1 024 992,00 €	6 508 981,00 €	6,35
2015	5 673 106,00 €	6 537 249,00 €	864 143,00 €	6 392 626,00 €	7,4
2016	5 393 161,00 €	6 657 326,00 €	1 264 165,00 €	5 782 457,00 €	4,57



INDICATEURS DGFIP

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 a rendu obligatoire la publication d'un certain nombre d'indicateurs financiers pour les collectivités locales et leurs établissements publics.

Ces indicateurs ont pour objectif d'accroître la transparence et l'information des citoyens, ainsi que permettre le positionnement de la collectivité par rapport aux autres, et la détection de difficultés.

Précisons au préalable que l'analyse de ratios doit se faire :

- de manière pluriannuelle : le niveau d'un ratio une année donnée ne veut rien dire en soi, c'est son évolution au cours des dernières années qui permet de caractériser la trajectoire financière de la collectivité. Ainsi, si une commune a, une année donnée, un taux d'endettement de 50% (encours de dette sur recettes de fonctionnement), on ne peut rien en déduire. En effet, il peut s'agir d'une commune en phase d'endettement (par exemple si le ratio était de 30% l'année précédente) ou de désendettement (par exemple si le ratio était de 60% l'année précédente). Même le rythme de progression de l'indicateur sert à l'analyse.
- Par comparaison à d'autres communes de situation comparable : strate de population, régime fiscal applicable, si possible compétences exercées par l'EPCI,...

Quelques points de repère...

Depuis 1993, les services de la Comptabilité Publique utilisent 4 indicateurs d'alerte.

Une commune subit une situation financière dégradée si les 4 indicateurs franchissent leur seuil d'alerte. La situation est considérée comme critique si trois indicateurs dépassent le seuil d'alerte.

1) Coefficient de la M.A.C. (Marge d'Action de la Commune)

(seuil d'alerte si > à 1 pendant 2 exercices successifs)

dépenses de fonctionnement + annuité de la dette en capital

$$\frac{\text{dépenses de fonctionnement + annuité de la dette en capital}}{\text{recettes de fonctionnement}}$$

soit $\frac{5\,393\,161 + 602\,486}{6\,657\,326} = 0,90$ (rappel 2015 :0,96)

1) Coefficient de rigidité des charges de structure.

(seuil d'alerte si > à 0,58 pour les communes de + de 5000 hab.)

frais de personnel + annuité de la dette

recettes de fonctionnement

soit 2 396 785 + 229 126 + 602 486

= 0,492 (rappel 2015 : 0,53)

6 557 326

1) Coefficient d'endettement :

(seuil d'alerte si > 1,6 pour les communes de + de 5000 hab.)

encours de la dette au 31/1/2016

recettes de fonctionnement

5 782 457

_____ = 0,868 (rappel 2015: 0,98)

6 657 326

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal :

Ce ratio mesure le niveau de la pression fiscale exercée par la commune sur les habitants et les entreprises. Il se calcule en rapportant le produit des impositions directes au potentiel fiscal (calculé en multipliant chaque base des quatre taxes par les taux moyens nationaux). L'analyse de cet indicateur suppose de prendre quelques précautions. En effet, l'appartenance de la commune à une structure intercommunale peut profondément modifier la nature et le niveau des recettes fiscales. Notons que ce ratio, s'il permet de comparer les taux d'imposition, n'est pas révélateur du montant effectivement payé par les contribuables : ce ratio pénalise les communes aux bases d'imposition faibles qui doivent appliquer des taux plus élevés pour obtenir un produit équivalent.

BASES TH MEXIMIEUX 2016 = 7 573 000 €

TX MEXIMIEUX 13,90 (soit 1 052 647 €)

TX MOYEN 24,19 (soit 1 831 908 €)

BASES TFB MEXIMIEUX 2016 = 7 201 000 €

TX MEXIMIEUX 16,31 (soit 1 174 487 €)

TX MOYEN 20,52 (soit 1 477 645 €)

BASES TFNB MEXIMIEUX 2016 = 36 400 €

TX MEXIMIEUX 56,18 (soit 20 450€)

TX MOYEN 49,15 (soit 17 890 €)

$$\frac{2\,276\,522^*}{3\,327\,443} = 0,684 \text{ (rappel année 2015 = 0,71)}$$

***On a perçu légèrement plus que le produit annoncé au départ sur le document FDL .**